

Association suisse d'hygiène et de technique urbaines: les cimetières et la crémation à Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-39507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

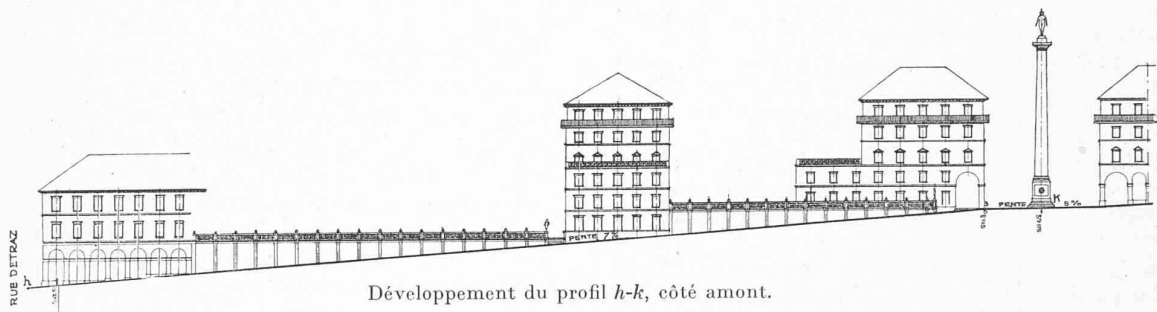
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

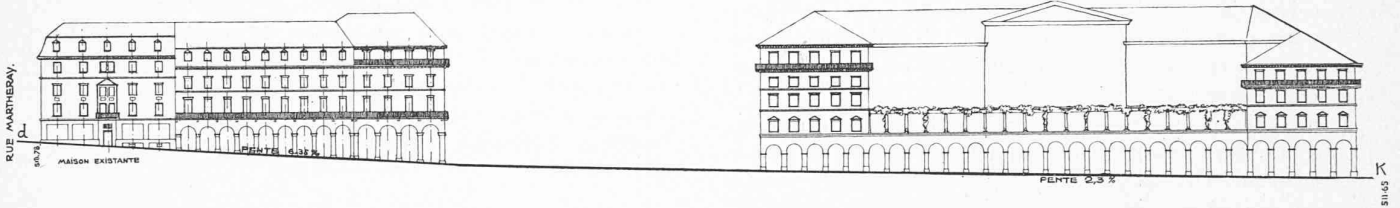
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FAUCON, ETC., A LAUSANNE



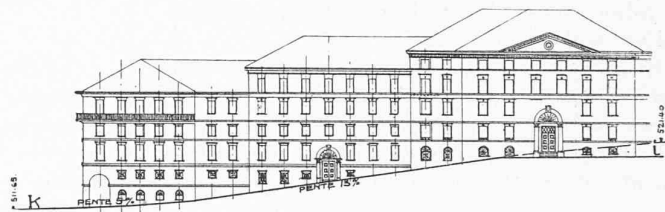
Développement du profil h-k, côté amont.



Développement du profil d-k, côté amont.

Echelle — 1 : 1000.

Projet de M. G. Epitoux.



Développement du profil k-i, côté aval.

Motto « Adolphe », M. A. Laverrière, architecte à Lausanne.
 Motto « Simple », M. Oulevay, architecte à Lausanne.

Le jury constate que la qualité des projets présentés ne correspond pas à ce que les promoteurs du concours étaient en droit d'attendre de la part des concurrents : il a l'impression que tous ces projets ont été faits à la hâte, sans que les auteurs aient déployé un effort suffisant et personnel pour trouver une solution heureuse.

Le jury constate qu'il ressort des études présentées qu'il serait probablement opportun de modifier les tracés des voies secondaires se croisant devant l'entrée de Mon-Repos de façon à obtenir un parcellement se prêtant mieux à l'utilisation du terrain et à la tranquillité du plan.

La disposition préconisée par le jury nécessiterait, vu la pente du terrain, le remplacement de ces voies secondaires à forte pente par des escaliers qui constitueraient des dévestitures suffisantes et directes pour la circulation des piétons.

Lausanne, le 5 décembre 1924.

ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

Les cimetières et la crémation à Lausanne.

Rapport présenté au Congrès de 1924 de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux
 par le Dr Louis BOURGEOIS, conseiller municipal à Lausanne.

En vertu de mes fonctions de Conseiller Municipal, Directeur des Services de Police et d'Hygiène de la Ville de Lausanne, je suis appelé à m'occuper de la direction des inhumations dans cet ville. C'est pourquoi je me permets

de vous donner quelques renseignements à ce sujet.

Sans refaire l'historique des cimetières et sans vous entretenir des cimetières qui n'existent plus, je vous informe que l'agglomération urbaine de Lausanne en possède actuellement quatre, dont deux qui, sans être désaffectés ne servent déjà plus aux inhumations (Pontaise et la Sallaz, situés au Nord de la Ville), celui de Montoie où l'on cessera ces jours prochains d'enterrer et un nouveau, en voie de construction, celui du Bois de Vaux qui va s'ouvrir ces jours prochains et que vous visiterez cette après-midi. Les cimetières de Montoie et du Bois de Vaux sont situés au Sud-Ouest de la Ville et possèdent un sol sablonneux et graveleux permettant une décomposition rapide des cadavres. Il n'en est pas de même des deux autres qui ne sont plus utilisés à cause de leur sol argileux et de la superficialité de la nappe souterraine ; ces deux cimetières seront désaffectés dans 25 ans environ, les inhumations ayant cessés d'y être pratiquées en 1917 (Pontaise) et 1918 (La Sallaz).

Le cimetière de Montoie a donc seul été utilisé depuis, en désaffectant au fur et à mesure et en utilisant les parties occupées depuis plus de 30 ans, temps minimum exigé par les Lois Vaudoises pour la désaffectation des tombes.

Or ce cimetière n'a qu'une surface totale de 665 ares 96 centiares et est dès lors nettement insuffisant pour assurer l'inhumation des morts d'une ville de 70 000 habitants, population qui est le double de celle d'il y a 30 ans.

Il a fallu songer à l'aménagement d'un nouveau cimetière ; à cet effet les Autorités municipales de Lausanne ont ouvert, en 1919, un concours d'idées entre les architectes et architectes-paysagistes habitant Lausanne pour l'élaboration des plans d'un futur cimetière sur la propriété du Bois de Vaux d'une surface de 1772 ares 91 centiares.

Les concurrents avaient à fournir :

- Le plan général du cimetière projeté présenté sur le plan de situation au 1/500 fourni par la Commune,
- Les profils nécessaires à l'intelligence du projet, à la même échelle,
- Les plans et élévations ou croquis perspectifs d'une ou de l'entrée principale au 1/50,
- Un détail, au moins, croquis perspectif ou géométral, à une échelle convenable, d'une partie architecturale de leur projet : escaliers, fontaines, abris, murs, maison de jardinier, colombarium, etc.

Le plan général devait indiquer les tracés des allées et sentiers, les parcelles destinées aux concessions, les murs de soutènement et les escaliers, l'emplacement d'une loge pour le concierge-jardinier, avec terrain contigu pour la culture des fleurs, pour les serres, hangar, etc., l'emplacement d'un colombarium et éventuellement celui d'un ou plusieurs bassins de fontaines, etc. etc.

Les conditions du concours rappelaient également les dispositions légales relatives aux inhumations.

Ce concours eut un vif succès¹) ; 9 projets furent soumis au Jury qui décerna un premier prix en premier rang à M. Alphonse Laverrière, architecte à Lausanne, qui a exposé son projet ici même, vous en entretiendra et vous conduira cet après-midi sur les lieux.

Je me dispenserai donc de vous entretenir plus longuement de ce cimetière ; en passant je vous signalerai encore que le transport des inhumations se fait, depuis le 1^{er} janvier 1923 par automobile, ce qui a supprimé les suites et que la ville met gratuitement à disposition des parents 10 places assises

¹ Voir la reproduction des projets primés à ce concours dans les Nos 22, 23 et 24 du *Bulletin technique*, année 1919.

dans l'automobile funéraire et dans une voiture qui la suit.

Je vous donnerai encore quelques brefs renseignements sur la crémation à Lausanne.

C'est le 18 octobre 1909 que la ville de Lausanne inaugura son crématoire qui fonctionne encore actuellement ; l'édifice construit au centre du cimetière de Montoie a coûté 75 000 fr., somme à laquelle la Société Vaudoise de crémation, fondée en 1890, contribua pour 18 000 fr. Le four du système Schneider a été perfectionné, durant la guerre, sous la direction de M. *Chastellain*, ingénieur, afin de permettre l'utilisation du goudron comme combustible.

L'exploitation se fait par la ville et a donné entière satisfaction jusqu'à maintenant.

La ville de Lausanne possédant des cimetières et un four crématoire donne à sa population la possibilité de choisir librement entre les deux modes de sépulture, l'inhumation et la crémation ; ce libre choix laissé à la population entre les deux procédés correspond le mieux à la mentalité des habitants de Lausanne.

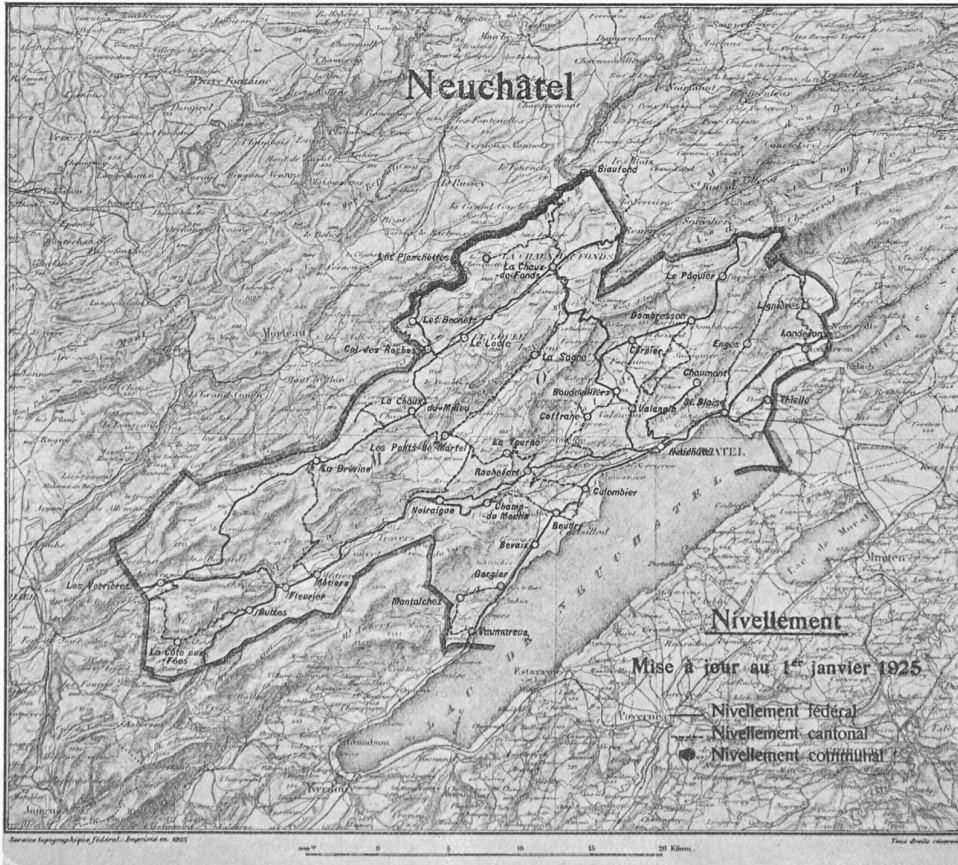
Cartes d'ensemble au 1 : 250 000 des nivellements fédéraux, cantonaux et communaux.

Le Service topographique a tenu les lecteurs du *Bulletin technique* au courant de la publication par canton, des registres de tous les repères de nivellement fédéraux et de leurs altitudes usuelles, basées sur le nouvel horizon (*Pierre du Niton 373,6*). Il publie aujourd'hui des cartes d'ensemble à l'échelle du 1 : 250 000 qui complètent les registres ci-dessus.

Ces cartes d'ensemble, au nombre de 25, dont nous publions

ci-joint une reproduction à l'échelle du 1 : 500 000 groupent également les lignes de nivellement par canton ou demicanton. Ces cartes cantonales sont une reproduction en couleur vert pâle de la carte générale de la Suisse sur laquelle la lecture des noms des agglomérations et des cours d'eau se fait très facilement ; les limites cantonales sont marquées par un liséré noir. Une légende sommaire renseigne sur le contenu de la carte. Un trait rouge plein indique le tracé de toutes les lignes de nivellement fédérales, dont les publications ci-dessus mentionnées contiennent les cotes (pour les cantons de Berne et des Grisons les publications paraîtront seulement en 1925 et 1926).

Un trait rouge pointillé indique le tracé de toutes les lignes de nivellement dues à l'initiative des autorités cantonales et exécutées soit sous le contrôle de la Section de géodésie du Service topographique fédéral, soit par elle-même. Dans la règle, les résultats de ces nivellements sont déposés au bureau cantonal du cadastre (dans cer-



Carte des nivellements dans le canton de Neuchâtel. — 1 : 500 000.